

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 14/011 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION DU RAPPORT RELATIF AU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

SEANCE DU 31 JANVIER 2014

L'An deux mille quatorze et le trente-et-un janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. VANNI Hyacinthe
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLANI Michel à Mme SIMONPIETRI Agnès
M. CASTELLI Yannick à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme FEDI Marie-Jeanne à Mme RISTERUCCI Josette
Mme FRANCESCHI Valérie à Mme RUGGERI Nathalie
M. FRANCISCI Marcel à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. FEDERICI Balthazar
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille
M. STEFANI Michel à M. BASTELICA Etienne
M. SUZZONI Etienne à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. TALAMONI Jean-Guy à M. POLI Jean-Marie

ETAIENT ABSENTS : Mme et M.

NATALI Anne-Marie, SINDALI Antoine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2011-1749 du 5 décembre 2011 relative au Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse,
- VU** la délibération n° 10/026 AC de l'Assemblée de Corse du 7 décembre 2010 portant avis sur la proposition de modifications législatives du PADDUC,
- VU** la délibération n° 12/055 AC de l'Assemblée de Corse du 3 mars 2012 validant le processus visant à préparer le débat d'orientations préalable à l'élaboration du PADDUC,
- VU** la délibération n° 12/132 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2012 portant définition d'un modèle de développement pour la Corse arrêtant les grandes orientations et la stratégie d'élaboration du PADDUC,
- VU** l'avis n° 2014-03 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 28 janvier 2014 relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- VU** l'avis n° 2014-01 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 28 janvier 2014 relatif à la prospective Environnement,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport conjoint de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, et de la Commission du Développement Social et Culturel,

CONSIDERANT les concertations initiales organisées lors des Assises du foncier et du logement qui ont permis l'élaboration de 31 actions et des Assises du Littoral ayant donné lieu à la réalisation du Livre Blanc,

CONSIDERANT les contributions issues des cinq ateliers régionaux transversaux répondant aux cinq grands objectifs stratégiques fixés dans le modèle de développement, l'organisation de 5 ateliers décentralisés pour rechercher une synergie entre projets locaux des territoires et stratégie régionale, ainsi que les ateliers spécifiques « montagne » et « littoral »,

CONSIDERANT l'accompagnement permanent du CESC, des services de l'Etat, de l'ensemble des services de la CTC et de ses Agences et Offices,

CONSIDERANT la consultation et l'échange avec les deux conseils généraux, les deux associations de Maires et les deux Communautés d'agglomérations,

CONSIDERANT la concertation directe avec les citoyens via un sondage d'opinion, l'envoi de questionnaires, l'organisation de rencontres et la diffusion d'informations consolidées sur le site de la CTC et via différents médias,

CONSIDERANT les propositions, attentes, et remarques formulées au total par **plus de 600 acteurs** lors des nombreuses rencontres structurées mais aussi au cours de multiples contacts plus informels,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE, à ce stade de l'élaboration du PADDUC, le rapport relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (**PADD**) et les dispositions qu'il contient, composé de deux éléments : le Diagnostic Stratégique et le PADD incluant la Charte de Lutte contre la Précarité, le Plan Montagne, le Livret Littoral et Formes Urbaines qui en sont parties intégrantes.

ARTICLE 2 :

ACTE la deuxième étape du processus d'élaboration du PADDUC.

ARTICLE 3 :

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour conduire l'élaboration du Schéma d'Aménagement Territorial (**SAT**), troisième et dernière étape du PADDUC.

ARTICLE 4 :

Cette délibération a fait l'objet d'un vote à scrutin public, dont les résultats sont les suivants :

ONT VOTE POUR : 36 - Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLI Yannick, CASTELLANI Michel, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ONT VOTE CONTRE : 10 - Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTINI Ange, SUZZONI Etienne

SE SONT ABSTENUES : 3 - Mmes.

CASTELLANI Pascaline, DONSIMONI-CALENDINI Simone, HOUEMER Marie-Paule.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 31 janvier 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES